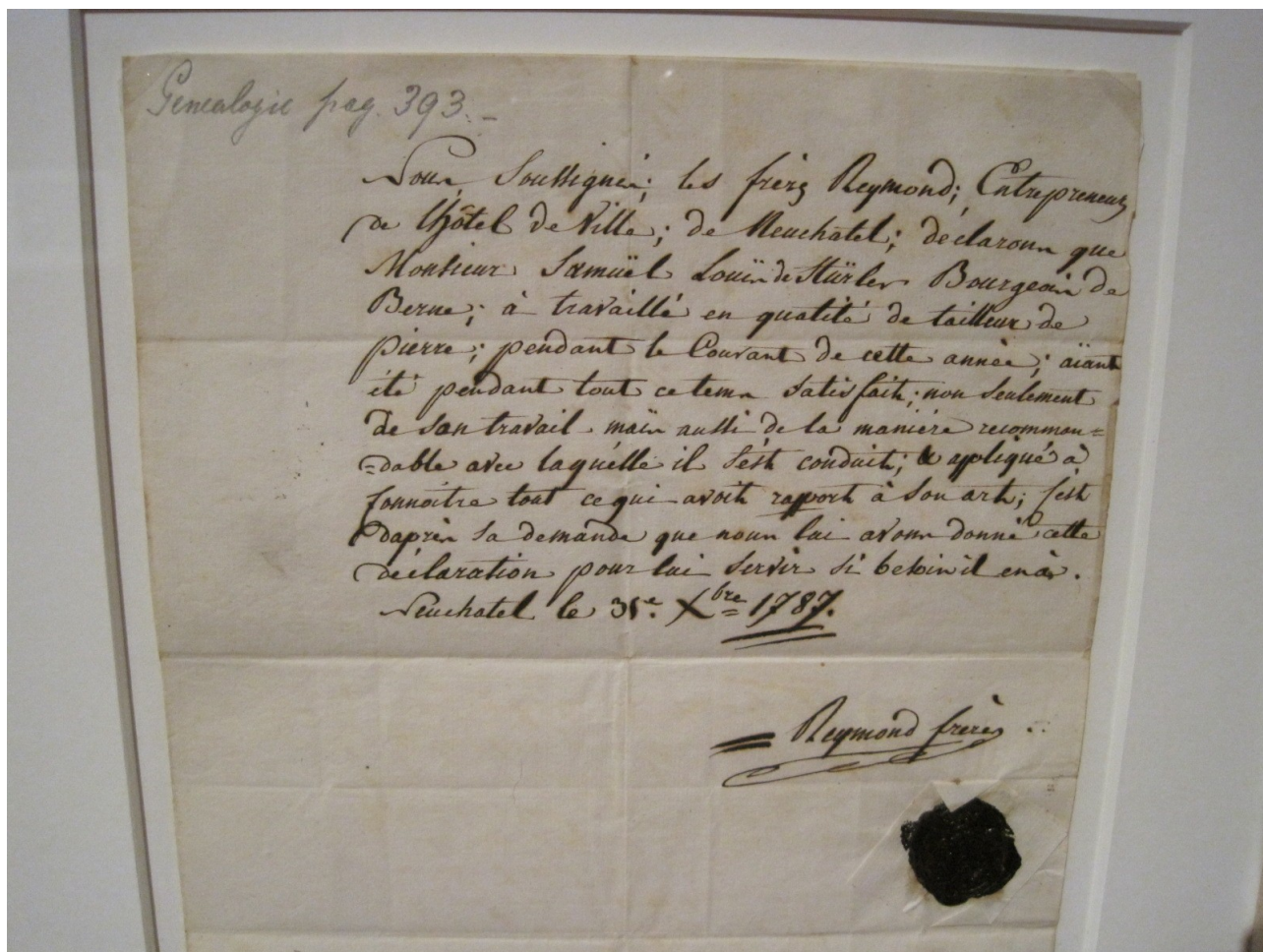


Voici un certificat de travail de la fin du XVIII^e siècle, avant la République helvétique, qui a été établi par les frères Reymond de Neuchâtel, à l'attention de Monsieur Samuel Louis de Stürler.



Nous Soussignés ; les frères Reymond ; Entrepreneurs de l'hôtel de ville ; de Neuchâtel ; déclarons que Monsieur Samuël Louis de Stürler Bourgeois de Berne ; à travaillé en qualité de tailleur de pierre ; pendant le courant de cette année ;; aiant été pendant tout ce temps satisfaits ; non seulement de son travail mais aussi de la manière recommandable avec laquelle il s'est conduit ; et appliqué à connaître tout ce qui avait rapport à son art ; c'est après sa demande que nous lui avons donné cette déclaration pour lui servir si besoin en est.

Neuchâtel, le 31 octobre 1787

Reymond frères